

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

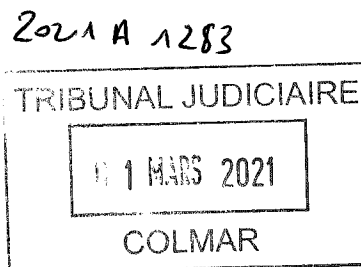
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 D 00046
Numéro SIREN : 809 331 887
Nom ou dénomination : 4V HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 1283



4V HOLDING

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 849 100,00 €

Siège social : 4 rue des Saules 68920 WETTOLSHEIM

RCS COLMAR 809 331 887

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
et le vingt-huit décembre, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Eddy VINGATARAMIN préside la séance en qualité de Monsieur le Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 58 491 actions composant le capital, soit plus des trois quarts des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du Président,
- les statuts sociaux,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du Président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

E.V. MV

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de procéder à une réduction du capital social d'une somme de 449 100 euros, par voie de rachat d'actions en vue de leur annulation ; conditions et modalités de cette opération,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport du Président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de proposer une réduction de capital d'un montant nominal de 449 100 euros (quatre cent quarante-neuf mille cent euros), pour le ramener de 5 849 100 euros à 5 400 000 euros, par voie de rachat de 4 491 actions appartenant en totalité à Madame Marie VINGATARAMIN, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, au prix unitaire de 100 euros, en vue de leur annulation immédiate conformément aux dispositions de l'article L.225-207 du Code de Commerce.

Le prix d'achat des actions serait versé en numéraire.

Par le seul fait de leur rachat, les actions qui en feront l'objet, ainsi que les droits qui y sont attachés et notamment le droit aux bénéfices seraient annulés.

La présente réduction de capital est décidée sous la condition suspensive de l'absence d'opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date du dépôt du procès-verbal au greffe, ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal Judiciaire de Colmar.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se réunira à l'issue du délai d'opposition afin de remettre un avis d'achat à chaque associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

Le Président

Monsieur Eddy VINGATARAMIN

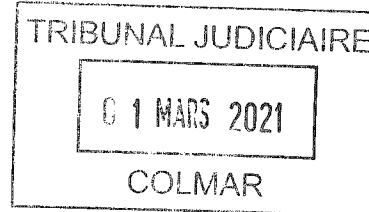
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a small flourish.

Un Associé

Madame Marie VINGATARAMIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a small flourish.

COL A 1283



POUVOIR

Le soussigné,

Monsieur Eddy VINGATARAMIN, agissant en qualité de président de la société 4V HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 5 849 100,00 euros, dont le siège social est à WETTOLSHEIM (Haut Rhin) 4 rue des Saules, et immatriculée au RCS de COLMAR sous le numéro 809.331.887,

Constitue par les présentes pour mandataire spécial :

- le cabinet TEC ALSACE sis à MARLENHEIM (67520), 95a rue du Général de Gaulle, au capital de 10 000,00 €
Siret : 45151192700027

A l'effet d'accomplir en mon nom toutes formalités légales.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à WETTOLSHEIM.

Le 28 décembre 2020.

Monsieur Eddy VINGATARAMIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'V'.